

Protection de l'environnement—Loi

C'est en reconnaissance du caractère essentiel d'une telle coopération internationale que le projet de loi contient une mesure obligeant les industries canadiennes à aviser tout pays étranger ou elles comptent exporter un produit chimique toxique inscrit en vertu de la Loi. Grâce à cette pratique, les importateurs d'un produit canadien sauront s'il a été réglementé, ils en connaîtront les raisons et ils pourront juger s'ils doivent eux-mêmes prendre des mesures. Juguler les dangers des produits chimiques déjà existants comporte de nombreux aspects internationaux et la mise en oeuvre de la nouvelle loi exigera du Canada qu'il joue un rôle prépondérant au sein d'organismes tels que l'Organisation mondiale de la santé, le programme des Nations Unies sur l'environnement et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques.

Monsieur le Président, les lois actuellement en place pour protéger l'environnement ont été conçues dans le contexte social, politique et scientifique qui prévalait à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Nous avons appris beaucoup de choses au cours des 20 dernières années et en bonne partie par notre incapacité à résoudre les problèmes insidieux et omniprésents de contamination de notre environnement.

Il n'est pas besoin ici, monsieur le Président, de rappeler la léthargie, l'apathie que nos prédécesseurs libéraux, acouinés à nos collègues du NPD, il n'est pas besoin de rappeler, dis-je, comment ces gens ont su ne pas prendre en main leurs responsabilités; connaissant à l'époque certains dossiers très importants, dénonçant de nombreux types de produits chimiques, ce gouvernement libéral appuyé par les néo-démocrates n'a jamais rien fait pour essayer d'enrayer ce fléau. Les Canadiens exigent des mesures plus strictes et plus efficaces visant à empêcher la pollution de l'environnement par les produits chimiques avec lesquels nous avons choisi de vivre.

Nous avons emprunté une approche inédite au cours des trois dernières années faisant appel aux divers secteurs de la société dans l'élaboration de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Bien que celle-ci vise également d'autres problèmes écologiques, ces dispositions qui touchent l'évaluation et la gestion des étapes du cycle de vie des produits chimiques toxiques sont à mon avis complètes et avant-gardistes. Et avec l'accord des députés de cette Chambre que je souhaite très rapide, elles devraient être mises en oeuvre sans délai. Ces mesures nous mèneront vers le XXI^e siècle et nous permettront de léguer à nos enfants un héritage intact et non pas le genre d'héritage, monsieur le Président, que vous et moi et l'ensemble des gens du gouvernement ont récolté lorsque nous sommes arrivés ici en septembre 1984 alors que nous étions devant une apathie complète du gouvernement précédent qui n'avait jamais osé s'attaquer à des dossiers aussi importants que ceux de l'environnement.

Monsieur le Président, ce matin j'entendais l'opposition dire que ce gouvernement n'avait rien fait. Au cours de mon exposé, j'ai démontré que, dès février 1985, nous avons commencé à nous attaquer à ces problèmes d'environnement. Au niveau des pluies acides, notre gouvernement a signé des ententes avec les sept provinces qui émettaient le plus de pollution acide. Nous sommes parvenus à signer une entente avec le gouvernement du Québec, ce que nos prédécesseurs avaient toujours jugé impensable, irréalisable, eh bien, notre gouvernement, avec notre ministre, nous sommes parvenus à négocier

une entente qui permettra justement de diminuer de 50 p. 100 au Québec les retombées acides. Ce sont là des pas que nous avons faits dans la bonne direction.

Je vois que le temps de parole qui m'est alloué est très court mais je voudrais mentionner les efforts que ce gouvernement a faits en vertu de l'environnement. Depuis les trois ans que nous sommes au pouvoir, je crois que nous avons créé le plus grand nombre de parcs au Canada, ce qui ne s'était pas vu, je pense, au cours des 100 dernières années. Tout dernièrement, on annonçait le parc de Moresby-Sud en Colombie-Britannique, Ellesmere dans le Nord-Ouest, Bruce en Ontario et il y a des projets sur la table de négociations et le ministre s'est engagé à développer des parcs marins. Cela va dans le sens de la protection de l'environnement et de l'engagement que notre gouvernement, que notre ministre, que notre premier ministre ont toujours démontré face à l'intérêt que nous avons, nous, en tant que gouvernement, en tant que membres de ce parti qu'est le parti progressiste conservateur de léguer à nos enfants un environnement dans de meilleures conditions que celles dans lesquelles nous l'avons trouvé au moment où le 4 septembre 1984 la population nous a donné un mandat très clair soit, d'une part, d'essayer de redresser l'économie canadienne et, d'autre part, de redresser les torts qui avaient été causés à l'environnement.

● (1520)

[Traduction]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, j'apprécie les observations du député à leur juste valeur. Je conviens avec lui qu'il s'agit d'un excellent premier pas en ce qui concerne la question très complexe des toxiques qui changent fréquemment avec les nouvelles techniques. C'est un domaine où nous devons nous tenir parfaitement au courant. Je loue certes les sentiments et les engagements dont, selon le député, le projet de loi procède.

Pourrait-il nous dire ce qu'il pense de l'aspect «application»? Nous avons été témoins de nombreuses tentatives qui procédaient des meilleures intentions du monde, mais qui risquent de rencontrer d'énormes difficultés à moins que les dispositions ne soient bien appliquées.

[Français]

M. Ferland: Monsieur le Président, c'est un peu la même question qui a été posée à un de mes collègues ce matin, c'est que le ministre a annoncé que ce n'est pas tout de déposer un projet de loi qui est quand même volumineux, important, qui est une première au Canada, où il y a des engagements très clairs, où il y a aussi des pénalités très claires, mais aussi faut-il avoir les moyens. Et si vous vous rappelez, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) s'est engagé et il parlait à ce moment-là d'une nouvelle somme de 37 millions de dollars. Je pense que c'est là un engagement et que ce ne sont pas que des paroles en l'air car il y a des actions prises. L'action que nous avons prise, en fait, le courage que nous avons eu, car il faut dire probablement que nos prédécesseurs n'ont jamais eu le courage de faire face aux entreprises canadiennes, de faire face aux pollueurs et de leur dire: Voici, les folies, c'est fini! . . . Il faut quand même reconnaître que nous avons eu ce courage-là.